



Retraite ircantec de la Réunion

Par Visiteur

J'ai cotisé pendant 6 ans à l'Ircantec de la Réunion -Septembre 1971 à août 1977- comme l'attestent mes bulletins de salaires délivrés par le rectorat de la Réunion. J'étais enseignante au collège du Pont Minot de Saint-André. Celui-ci s'appelle maintenant Sainte Geneviève.

Lorsque je me suis adressée à L'IRCANTEC d'Angers pour connaître mes droits il m'a été répondu: "aucuns, vous avez cotisés par erreur" et le rectorat vient de me répondre (11mois après avoir reçu mon courrier) "je vous invite à prendre l'attache de ces organismes (SS et IRCANTEC) afin de régulariser votre situation"

Y a-t-il un siège IRCANTEC à la réunion et comment puis-je toucher ma pension qui correspond à ces années de cotisations?

Avec mes remerciements

Par Visiteur

Bonjour,

Effectivement, il est tout à fait anormal que Ircantec refuse de vous verser votre pension de retraite.

Je ne crois pas qu'il y ait de siège Ircantec sur l'île de la réunion. Il me semble qu'il n'y en a qu'à Angers, Paris et Cholet.

Je vous conseille donc de réitérer votre demande auprès d'un responsable d'Ircantec, sinon quoi vous serez dans l'obligation d'assigner Ircantec devant le tribunal des affaires de sécurité sociale en vue de les condamner à exécuter leurs obligations contractuelles.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

L'IRCANTEC d'Angers m'a très exactement répondu le 5 mai 2008 "Je vous informe que l'IRCANTEC n'a enregistré aucune période d'activité vous concernant"

Avant de proférer des menaces, dois-je faire des demandes auprès de Paris et Cholet? Je leur ai déjà envoyé mon 1er et dernier bulletin de salaire sur lesquels sont notés part patronale et part ouvrière. Ce qui ne semble par avoir été convainquant! Par contre, je n'ai aucun souvenir de relevés de points acquis qui aurait pu m'être adressés!

Avec mes remerciements

Bernadette Theurkauff

Par Visiteur

Bonjour,

C'est complètement dingue! J'ai pas hâte de prendre ma retraite dans ces conditions...

Je pense effectivement qu'il serait bon de prendre contact avec les autres agences IRCANTEC.

Je laisse la discussion ouverte. Revenez me voir quand vous aurez obtenu des nouvelles de ces agences.

Bien cordialement,

Bon courage!

Par Visiteur

Bonjour madame,

Je vous écris afin de connaître les suites de votre affaire.

Avez vous contacté les autres agences IRCANTEC?

Bien cordialement.

Par Visiteur

J'ai recontacté Angers, je suis tombée sur une autre personne qui m'a dit que les enseignants du privé ne cotisaient pas à l'IRCANTEC (ce qui juste mais il n'empêche qu'à l'époque le rectorat de la Réunion cotisait et nous faisait cotiser) et que mes points ont dû être transformés en points ARRCO mais je ne sais pas comment je peux le vérifier!

Par Visiteur

Bonjour,

D'accord mais ARRCO vous a répondu quoi?

Décidément, vous n'avez pas de chance..

Bien cordialement.